

## Publications des départements et des offices

---

### **Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans en vertu de l'article 22 OAPCM<sup>1</sup> concernant l'aérodrome militaire de Payerne: éclairage de route sur secteur halle 2 – pont U30**

du 2 août 2000

---

Se basant sur la demande de l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions du 14 avril 2000, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé le projet d'éclairage de route sur le secteur halle 2 – pont U30, aérodrome militaire de Payerne.

#### *Notification*

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Rueyres-les-Prés, 1542 Rueyres-les-Prés, pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

#### *Voies de recours*

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, 1<sup>er</sup> al., LAAM<sup>2</sup>).

15 août 2000

Département fédéral de la défense, de la protection, de la population et des sports

<sup>1</sup> Ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires (RS **510.51**)

<sup>2</sup> Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 13 décembre 1999 (RS **510.10**)

## **Approbation des plans de constructions militaires concernant l'aérodrome militaire de Payerne: éclairage de route sur secteur halle 2 - pont U30**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.08.2000
Date	
Data	
Seite	3988-3988
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 766

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.